



PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'EVALUATION

LE PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire, dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, un entretien préalable à l'inscription est systématiquement organisé.

En cas de formation financée par le CPF :

Ce mode de financement est éligible si le permis de conduire souhaité contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à la sécurisation de votre parcours professionnel.

Une attestation sur l'honneur avec questionnaire portant sur votre projet ou votre parcours professionnel est à compléter et doit impérativement nous être remis avant votre entrée en formation.

Celle-ci est disponible sur votre espace « Mon compte formation » ou sur notre site au lien suivant : <https://securiteconduite.fr/formation-permis-de-conduire-b/>

En cas de formation financée par les autres fonds publics :

Un questionnaire de positionnement vous sera remis afin de mieux comprendre votre parcours et/ou votre projet professionnel.

Il permet d'établir un bilan des compétences, des acquis, des expériences qui permettront d'évaluer votre niveau dans le but de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Questionnaire d'entrée portant sur :

- Renseignements d'ordre général (nom, prénom...)
- Projet du candidat (motivation pour suivre la formation, objectif professionnel, prérequis...)
- Attentes du candidat vis-à-vis de la formation
- Disponibilité pour la formation (temps hebdomadaire à consacrer à l'apprentissage, horaires des disponibilités...)



LE PROCEDE D'EVALUATION

Si l'élève n'a jamais conduit :

Une évaluation de départ est réalisée par le moniteur auto-école suivant la fiche d'évaluation de départ du Code Rousseau ci-dessous.

Elle est réalisée sur tablette numérique – Logiciel
Code Rousseau

- Présence d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner : Accompagnement d'un enseignant de la conduite lors de la réalisation du test.
 - Remise d'une synthèse du test de l'évaluation : L'élève reçoit une synthèse détaillée de son test d'évaluation, validée par l'auto-école.
 - La durée est de 60 minutes : Test Evaluation (50 minutes) Auto-évaluation de l'élève (5 minutes) Bilan du test et remise d'une synthèse détaillée, validé par un enseignant (5 minutes)

Si l'élève a déjà eu des leçons de conduite :

Pour déterminer la durée de formation correspondant aux capacités de chaque élève.

Ce test se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule-école. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.



L'évaluation de départ se décompose en 8 rubriques :

La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
La seconde, son expérience de la conduite
La troisième, sa connaissance du véhicule
La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
La cinquième, ses habiletés
La sixième, sa compréhension et sa mémoire
La septième, sa perception
La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à un volume horaire de formation pratique prévisionnel.

Ce test durera environ 50 minutes.

Après explications des résultats et signature de l'enseignant et de l'élève un volet est remis à l'élève et un autre conservé par l'école de conduite.

À la suite de cette heure d'évaluation l'enseignant de la conduite pourra estimer le nombre qui lui semblent nécessaire avant que le candidat puisse de présenter à l'épreuve pratique.

Attention, c'est une estimation qui n'a pas de valeur contractuelle, c'est indicatif pour le candidat.

➤ Mise à disposition du public : Par le biais de notre site : <https://securiteconduite.fr/> ou sur demande